

Le francoprovençal enfin reconnu comme langue d'enseignement!

MIS EN LIGNE LE 22/12/2021 À 14:27 ✎ PAR BENOÎT SOURD

Après plus de vingt années d'un long combat, les défenseurs du francoprovençal, pratiqué dans les deux Savoie, la Suisse et l'Italie, ont eu gain de cause. La langue régionale est désormais reconnue au même titre que le breton et le corse dans l'enseignement scolaire.



Marc Bron et Magalie Gobbert, deux enseignants qui se sont beaucoup investis dans la promotion du francoprovençal. - Photo d'archives.

C'est une victoire historique. Jusqu'ici ignoré, le francoprovençal, dont le savoyard est une variante, vient d'être reconnu comme langue d'enseignement par le ministère de l'Éducation nationale. Professeur dans plusieurs établissements du département, Marc Bron explique en quoi cette annonce va tout changer.

Pourquoi l'obtention de cette reconnaissance est-elle si essentielle ?

L'Éducation nationale vient de sortir une nouvelle circulaire qui définit le programme des langues régionales enseignées. On retrouve, comme toujours, le breton ou encore le corse. Le texte, qui était en vigueur depuis 2017, a été refondu et intègre désormais le francoprovençal, le flamand occidental ou encore le picard. Cette reconnaissance, tant espérée, permettra notamment aux élèves de passer l'épreuve au bac ou au brevet dans cette langue, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

LIRE AUSSI

Faire reconnaître le Savoyard, une question de rapport de force pour ce député
(<https://www.lemessager.fr/24551/article/2021-04-27/faire-reconnaitre-la-langue-savoyarde-une-question-de-rapport-de-force-pour-ce>)

On imagine que pour les enseignants, cette avancée est plus que bienvenue...

Totalement. C'est l'opportunité de discuter de la formation des enseignants, qui n'est pas clairement définie. A titre d'exemple, il n'existe pas de Capes en francoprovençal. C'est aussi, pour les élèves, la possibilité de disposer d'une offre de cours certainement plus large, en concertation avec l'Education nationale et le rectorat.

LIRE AUSSI

Le Savoyard, ce grand oublié des langues régionales
(<https://www.lemessager.fr/24530/article/2021-04-27/le-savoyard-ce-grand-oublie-des-langues-regionales>)

Quel a été le point de bascule ? Qu'est-ce qui a poussé, selon vous, l'Education nationale à revoir sa copie ?

Je pense que l'entrée en vigueur récente de la **loi Molac** ([https://www.vie-publique.fr/loi/278001-loi-sur-les-langues-regionales-loi-molac#:~:text=25%20mai%202021-,Loi%20du%2021%20mai%202021%20relative%20%](https://www.vie-publique.fr/loi/278001-loi-sur-les-langues-regionales-loi-molac#:~:text=25%20mai%202021-,Loi%20du%2021%20mai%202021%20relative%20%20)) (qui vise à protéger et promouvoir les langues régionales, NDLR) a été le déclic. Cette année, deux députés ont fait le tour de la France afin d'écouter les doléances des défenseurs de langues régionales. Je me suis entretenu deux fois avec eux en juillet. Les lignes ont bougé.

Cela fait plus de 20 ans que vous vous battez pour cette cause...

C'est l'aboutissement d'une longue démarche effectivement. Tout cela a été rendu possible grâce à l'action conjointe de nombreux acteurs. Le monde associatif, les parents d'élèves, les enseignants et les élus, tout le monde s'est investi dans ce combat.

Parents d'élèves (/606225/iptc/parents-d-eleves)

Lois et règlements (/606475/iptc/lois-et-reglements) France (/606269/locations/france)